

# HAÏTI

nouvelles  
images d'

## BULLETIN MENSUEL DU COLLECTIF HAÏTI DE FRANCE Supplément à Une Semaine en Haïti

### SOMMAIRE

Page 1-3

L'ARTICLE DU MOIS

**La décentralisation : plan communal de développement ou plan de développement communal?**

Page 4

VU DANS LA PRESSE ET DANS L'EDITON

Thèmes : prison, aide au développement, Laferrière

Page 4

L'ACTUALITE DU COLLECTIF HAÏTI DE FRANCE

Education et décentralisation

### EDITORIAL

juin 2011- n°98

Plan communal de développement ou Plan de développement communal : un jeu de mots ? Pas du tout : de graves enjeux.

Dans l'entretien réalisé pour NIH en Haïti par Emeline Sauvignet auprès de deux responsables de centres de formation, la gravité de la distinction apparaît. Le plan communal de développement serait pensé, voulu, mené par la commune, ses habitants et ses élus. Un plan de développement communal serait décidé de loin, d'en haut, d'ailleurs, et ne serait en rien un facteur de décentralisation.

La décentralisation n'est pas réalisée à ce jour en Haïti. A deux reprises déjà, NIH s'y était intéressé (N° 59 et 70) pour constater que ni la volonté politique des gouvernements successifs, ni celle des députés et sénateurs ne l'ont mise en route. Au moment où un nouveau gouvernement se met en place, où le renouvellement des maires doit avoir lieu, c'est l'occasion de mettre la décentralisation en marche, avec des moyens financiers et des formations. Quelques communes en ont déjà montré héroïquement le chemin. Il n'y aura pas, en Haïti, d'enseignement pour tous ni de citoyenneté active sans décentralisation.

## L'ARTICLE DU MOIS

### La décentralisation : plan communal de développement ou plan de développement communal?

La parution d'un article sur la question de la décentralisation, chère à l'équipe de rédaction, était un des objectifs de la mission du mois de mai d'Emeline Sauvignet, coordinatrice du CHF. Elle a donc rencontré à cette fin M. Tony Cantave, du GRIEAL et Mme Suzy Castor, du CREESFED.

Elle leur a rappelé les axes de travail du CHF et les engagements des associations membres, et Mme Suzy Castor a souhaité avant tout exprimer son émerveillement face au bénévolat/ militantisme du CHF. « Il y a une recherche de l'autre dans ce comportement, ce qui n'existe plus en Haïti » explique-t-elle. « La dictature est passée par là, le débat démocratique dans les associations haïtiennes

est parti au moment de l'arrivée de la dictature. On ne peut donc quasiment plus parler de bénévolat aujourd'hui. Le concept de « société civile » à l'occidentale a vu le jour avec l'arrivée de l'aide au développement. Cependant, il faut savoir que la société civile ici est presque mercantile : à force de vouloir travailler avec cette « société civile » plutôt qu'avec les autorités locales, les organisations de coopération ont participé à la fragilisation du tissu social haïtien. Les organisations haïtiennes se révèlent donc être une possible monnaie d'échange. Parallèlement les autorités locales n'ont pas été reconnues comme telles : il faut pourtant les appuyer

dans leur quête de compréhension de leur rôle sur leur territoire ».

« Ces dernières années et davantage depuis le tremblement de terre, beaucoup d'institutions arrivent avec de très bonnes intentions mais elles rendent en réalité Haïti comme une page blanche, comme s'il n'y avait jamais rien eu avant, ni associations, ni autorités publiques locales et nationales. Ces institutions ont alors du mal à obtenir des résultats, elles font preuve d'une grande méconnaissance du pays et des acteurs nationaux, elles dépensent beaucoup d'argent. Elles laissent le vide à la fin de leurs projets. Toute cette situation ne provoque parfois que des résultats minimes, voire négatifs, comme des conflits. »

Telle était la teneur de nos premiers échanges. La tonalité de l'entretien était posée.

Emeline Sauvignet : « Qu'est-ce que l'État haïtien et la CIRH ont mis en place pour rendre la décentralisation effective, comme le prévoyait le Plan pour la reconstruction d'Haïti proposé le 31 mars 2010 à la conférence des bailleurs? »

Tony Cantave: « Il y a seulement eu des déclarations, et nous n'avons rien vu de concret se mettre en place grâce à l'équipe de Préval ou à la CIRH. Avec la dictature héréditaire, le pouvoir est resté concentré à Port-au-Prince : nous avons assisté à la fermeture des ports, qui étaient, dans le temps, des lieux de prospérité et d'ouverture, ils drainaient la richesse de la région, les importateurs pouvaient travailler. Port-au-Prince est alors devenu le centre des richesses, du savoir, de la politique, du culturel, du pouvoir. Après le départ de Duvalier, on a dit « il faut décentraliser ».

Ce principe a été inscrit dans la constitution de 1987, mais il n'y a pas eu de changements. La constitution présente trois niveaux, trois types de collectivités locales aux vocations différentes : la section communale, la commune et le département. C'était à la loi de définir leurs vocations spécifiques (loi sur les compétences, les orientations, la fiscalité), mais ces lois là n'ont jamais vu le jour, par manque de volonté politique. Même le parlement qui a l'initiative des lois et qui représente les provinces, n'a jamais lancé une séance pour élaborer ces lois. La mise en vigueur de telles lois ne leur serait pas favorable car aujourd'hui les députés et sénateurs tiennent un rôle d'agent de décentralisation : c'est eux qui vont voir le Ministère de l'Éducation pour installer une nouvelle école sur leur territoire ou le Ministère de la Santé pour un dispensaire. Avec la loi sur la décentralisation, ils perdraient ce prestige et se verraient confiner au rôle de « législateur », ce qui leur convient moins!

Suzy Castor confirme qu'après le séisme, il n'y a pas eu de volonté réelle d'apporter un changement au statu quo. Tout le monde parlait de la décentralisation mais la volonté ne s'est jamais manifestée. Or il ne peut y avoir une décentralisation effective sans une initiative du pouvoir central d'établir un nouvel ordre, dans le cadre de la constitution. Le séisme a mis le doigt sur l'isolement des provinces, elles sont peu considérées. Après le séisme, on

aurait aussi dû parler de *déconcentration*, rajoute Tony Cantave, c'est à dire le fait de déplacer les fonctionnaires en surnombre de Port-au-Prince pour les envoyer aider les fonctionnaires en province. La constitution le dit d'ailleurs « la décentralisation doit être accompagnée de services publics accessibles à tous ». Nous n'avons pas constaté cette déconcentration et nous vivons toujours dans un véritable capharnaüm.

Emeline Sauvignet : Donc ce qui veut dire que le pouvoir ne souhaite finalement pas cette décentralisation?

Suzy Castor : « Le présidentialisme, c'est à dire vouloir la concentration du pouvoir au niveau exécutif, apparu depuis l'occupation américaine, s'est établi de plus en plus dans les mentalités haïtiennes. Parallèlement, c'est à la chute de Duvalier, en 1986, que l'on a vu émerger l'envie de mettre en place la décentralisation dans les provinces. Il y a donc une tension aujourd'hui entre ce centralisme et l'envie de décentralisation ».

Pour Suzy Castor, « il faut d'une part pousser **les autorités centrales à appliquer la Constitution et d'autre part former la population et les élus locaux à la citoyenneté pour l'appropriation de chacun de la décentralisation**. Les gens doivent comprendre ce qu'un pouvoir local représente, son fonctionnement, ses attributs, son contenu... Enfin, il faut une plaidoirie au niveau national pour que des lois d'application voient enfin le jour ».

Emeline Sauvignet : Que peut-on attendre de l'arrivée de Michel Martelly comme nouveau président?

Suzy Castor: « Avec Michel Martelly, nous rentrons dans une nouvelle étape de la transition démocratique haïtienne. Martelly n'a pas beaucoup parlé de la décentralisation et son application. Quand il en a parlé, c'était comme tous les politiciens depuis 1986: tout le monde en parle mais personne ne fait rien! ». Tous deux sont d'accord pour affirmer que c'est la pression du bas qui fait changer le haut. Cette revendication existe aujourd'hui, il faut la soutenir.

Emeline: Quelle est la réaction des maires face à cette absence de volonté?

Tony Cantave: « Il y a malheureusement une perversion de la fonction, renforcée par le pouvoir central : les maires peuvent facilement se ranger d'un côté ou d'un autre en fonction des propositions. Être maire aujourd'hui peut être pris comme une étape pour devenir député ou sénateur demain. Il n'y a qu'une vision carriériste et pas de valeur et vision prônées. Il y a clairement eu par exemple une récupération par le pouvoir de Préval en 2009 : il a convoqué les maires pour préparer le soutien à son parti INITE et également pour préparer les élections de

2010/2011. Ça a provoqué des tensions au sein des élus locaux. Les maires sont intéressés à obtenir les faveurs du président, comme évoqué plus haut, et cette tentation casse le mouvement, la mobilisation de certains maires en faveur de la décentralisation : ce ne sont pas des prérogatives qu'ils obtiennent mais des faveurs. Les maires qui arrivent à tenir dans ce climat de pression ne sont pas nombreux.

Pour éviter cette perversion, Suzy Castor rappelle qu'il faut mettre au cœur du débat la question civique, le sentiment et l'appartenance à une citoyenneté, évincée par la dictature où seul l'intérêt individuel comptait, le civisme étant banni de l'action et du vocabulaire. Elle insiste pour préciser que cette dérive n'est pas seulement présente chez les élus locaux mais dans tous les secteurs.

Emeline Sauvignet : La coopération décentralisée est-elle un outil adéquat face à cette situation?

Tony Cantave: « Comparer un maire français et un maire haïtien est un exercice extrêmement dur tellement la distance est importante entre eux. D'une part, une commune haïtienne est bien plus étendue qu'une commune française, ainsi les maires français ont en fait comme homologues en terme de territoire les CASECS<sup>1</sup> des sections communales. Cependant ces CASECS ne fonctionnent pas administrativement, ils n'ont aucune formation. D'autre part, le maire haïtien attend tout du pouvoir central et n'a pas le réflexe d'aller chercher par lui-même. Il ne faut pas que les maires français viennent rencontrer leurs homologues haïtiens en pensant trouver leur équivalent et des discours similaires aux leurs ».

Pour illustrer ce propos, Suzy présente les 144 mairies comme vivant dans un grand dénuement, grand délabrement, grand délaissement. Dans la mairie d'une ville moyenne comme Aquin par exemple, que le CRESFED soutient dans son processus d'élaboration de plan communal de développement, il n'y avait pas 5 chaises pour faire leur réunion tous assis. Autant dire que l'équipe municipale est coupée de sa dignité. « Ceci n'est que le reflet du laisser pour compte de la majorité des gens dans ce pays. La question des élus locaux vient, là encore, poser la question de la citoyenneté et de la non citoyenneté dans le pays ».

Malgré ces freins, certaines mairies tentent de fonctionner, comme celles de Léogane et Port-au-Prince. La coopération décentralisée doit alors avoir comme rôle premier de renforcer la dignité et les compétences des maires haïtiens.

Emeline Sauvignet: pouvez vous nous donner un exemple concret d'accompagnement à la décentralisation?

Le CRESFED avait été sollicité pour travailler sur un dialogue communal entre les 3 communes du Sud : St Louis du Sud, Aquin, Fonds des Nègres, qui se trouvent sur 2

départements malgré la continuité géographique. Le Dialogue communal consiste à réunir 3 mairies qui ne s'étaient jamais réunies pour étudier le territoire, la relation avec le pouvoir central.

Puis le CRESFED a continué à travailler particulièrement avec la Mairie d'Aquin sur le plan communal de développement. Le GRIEAL est également venu en renfort sur le projet. Le partenariat se décline en deux axes

✓ Elaboration par le GRIEAL et le CRESFED d'orientations stratégiques pour un plan communal, en conformité avec les attributions de la mairie et les besoins de la population. Ces orientations sont importantes car la mairie n'a pas les capacités ni même l'idée de le penser. Un comité de pilotage, dont les membres sont choisis par la mairie, travaille avec le GRIEAL et le CRESFED sur ce point.

✓ Renforcement de la mairie pour gérer et piloter ce plan. Un diagnostic institutionnel est mené pour identifier les besoins en formation. Par exemple, la mairie n'a jamais eu l'occasion de gérer 5000 dollars : il faut donc faire des formations de gestion avant de lancer un projet sinon c'est évident qu'il tombera à l'eau. Le rôle du CRESFED est donc de leur faire prendre conscience de leur « incompétence » et « rien que cela, c'est très important. ».

Le GRIEAL et le CRESFED souhaitent donc parler de « plan communal de développement » et pas de « plan de développement communal ». Le premier est fait par la mairie et la population de manière endogène. Le dernier peut être fait par un cabinet extérieur (comme la FAO, le Fonds d'assistance économique et sociale, le Fonds des équipements des Nations Unies, Oxfam Québec, Aide et Action.).

Emeline Sauvignet : avez-vous un message particulier à faire passer à nos associations membres?

Le CRESFED souhaiterait que les partenaires haïtiens des associations membres puissent venir aux cours gratuits du CRESFED. En effet, le CRESFED dispense un diplôme intitulé « décentralisation, pouvoir locaux et participation citoyenne » pour des personnes qui ont déjà une licence ou qui ont une expérience dans l'administration territoriale.

**Le CRESFED**, Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le développement, a été fondé en 1986 par un groupe d'universitaires qui se sont rendus compte des besoins liés à la formation et à la recherche pour mieux comprendre le pays. La formation appréhendée au sein de l'association touche un spectre assez large : leader de la paysannerie jusqu'à formation pour les lycées. Formation en science sociale, en économie, en droit humain. Le CRESFED publie également une revue intitulée « Rencontre ».

**Coordonnées: Mme Suzy Castor, [sucastor@gmail.com](mailto:sucastor@gmail.com) / 00509 36 64 53 09**

**Le GRIEAL** est le Groupe de Recherche et d'Intervention en Education ALternative, ils interviennent dans trois domaines : la décentralisation, l'éducation alternative, (dont formation des maîtres, notamment des écoles nationales et des écoles communales), l'éducation aux droits humains.

**Coordonnées: M. Tony Cantave / [toncantave@yahoo.fr](mailto:toncantave@yahoo.fr) / 00509 34135536**

<sup>1</sup>CASECS : les Conseils d'Administration des Sections Communales

## VU DANS LA PRESSE ET DANS L'ÉDITION

### *Le Parisien, 6 juin 2011 - Plongée dans l'enfer d'une prison d'Haïti*

On savait que, sur un territoire où 680.000 réfugiés du séisme de 2010 dorment encore sous les tentes, ce qu'il reste d'État avait d'autres priorités que la détention. Mais en pénétrant au cœur du Pénitencier National de Port-au-Prince, "Le Parisien"-*"Aujourd'hui en France"* a été confronté à un lieu dont l'état dépasse l'entendement [...] Ici, les détenus disposent d'à peine 0,5 m<sup>2</sup> par personne selon l'ONU, obligés de dormir à tout rôle dans des cellules bondées.[...] Certes, les geôles crasseuses du pays

hébergent de vrais caïds et seulement 15% des 5.409 évadés du séisme ont été repris. Mais aux côtés des chefs des anciens gangs qui ont mis l'île\* à feu et à sang ces dernières décennies, on trouve des dizaines de malchanceux, simples citoyens qui n'ont eu pour seul tort que de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment. Des prisonniers qui risquent de ne pas voir un juge avant des années.

\*(sic)

### *Le Canard Enchaîné, 8 juin 2011 – Calcul des victimes*

« Le Monde » (3/6) nous apprend qu'« un rapport américain met en doute le nombre de victimes du séisme 2010 en Haïti ». Il n'y aurait eu « que » 65 575 Haïtiens tués, au lieu des 316 000 annoncés jusqu'à présent, selon un rapport de la très officielle Agence américaine d'aide au développement (Usaid).

But de la manoeuvre: justifier a posteriori que, sur les 11 milliards de dollars d'aides promis après la catastrophe, 2 seulement sont parvenus sur place.

Les Haïtiens restent donc dans leur boue et leurs gravats, et ce sont maintenant les malheureux Japonais qui font la une des magazines sur papier glacé.

### *Le Monde – Blog des abonnés, 16 juin - Laferrière entre au Larousse*

Le jour où François Weyergans entre à l'Académie française, un autre écrivain (Dany Laferrière) entre, lui, au Petit Larousse illustré. L'édition 2012 qui présentait aujourd'hui son garde-mots passablement refondu [...], fait donc une place à l'heureux élu, entre Madame de Lafayette et Monsieur de La Fontaine, parmi 60 personnalités nouvelles.[...]. Dany Laferrière rejoint les écrivains haïtiens Jacques Stephen Alexis, René Depestre, Jacques Roumain.

On ne sait ce qui prit un responsable de Larousse de lui demander "Quel mot de la langue française exprime le mieux selon vous la manière de vivre l'exil ?" Mais sa

réponse fut belle :*"On ne vit pas l'exil. Je l'ai changé immédiatement avant d'arriver à Montréal par le mot voyage. Parce que l'exil fait référence au dictateur. Alors que le voyage ne concerne que moi. Je suis en voyage depuis longtemps. Et dans le voyage je peux éliminer facilement l'espace pour habiter le moment. Comme celui-ci. Je profite d'ailleurs pour proposer au Larousse une définition entendue en France par une petite fille de huit ans qui avait défini l'écrivain. Elle m'a dit : "Un écrivain, c'est quelqu'un qui après sa mort va vivre à la campagne."*

## L'ACTUALITE DU COLLECTIF HAITI DE FRANCE

### *Education et décentralisation : deux thématiques, deux rencontres co-organisées par le CHF en juin*

Deux journées de réflexion ont eu lieu à Paris en ce mois de juin.

Une première a été organisée par l'Espace de Partenariats franco-haïtiens (dont le CHF est animateur) en partenariat avec Cités-Unies France le mercredi 1 juin à l'Assemblée Nationale sur le thème « **Organisations de Solidarité Internationale / Collectivités Territoriales : comment mieux intervenir ensemble en Haïti ?** ». Elle a rassemblé une trentaine de participants dont un représentant haïtien, M.Robenson Belunet, membre du CRESFED (cf: article du mois) qui a réalisé un riche exposé sur les compétences et les moyens des collectivités territoriales haïtiennes. La seconde a été organisée par le

Collectif Haïti de France, la Plateforme d'Associations Franco-Haïtiennes, Haïti Futur et Solidarité Laïque samedi 18 juin sur le thème « **Projets d'éducation en Haïti ? Mutualisons nos expériences !** ». Elle avait pour objectif de rassembler les associations travaillant dans ce domaine pour leur permettre d'échanger sur les bonnes pratiques, les pièges à éviter, les actions à entreprendre ensemble. Rassemblant 77 personnes représentant 35 associations, cette journée s'est déroulée entre des interventions et des débats en plénière et cinq ateliers thématiques.

L'ensemble des participants et organisateurs a convenu de la réussite des deux journées qui donneront lieu à des outils de capitalisation.